

RÈGLEMENT

Marché aux puces - Bischoffsheim - Dimanche 6 Juillet 2025

- Le marché aux puces est ouvert à tous, avec réservation obligatoire en renvoyant le talon d'inscription **totalemment rempli** et **accompagné du paiement (chèque) avant la date limite indiquée.**
- **PRIX DE L'EMPLACEMENT " PARTICULIER " : 15 € / 5ml (3 €/ml supplémentaire)**
- **PRIX DE L'EMPLACEMENT " PROFESSIONNEL " : 30 € / 5ml (6 €/ml supplémentaire)**
- **LIMITES DE RÉSERVATION : MINIMUM 5 MÈTRES / MAXIMUM 10 MÈTRES.**
- **Les places non payées ne sont pas réservées.**
Pas de remboursement en cas d'annulation ou de non occupation.
- **UN REÇU CONFIRMANT LA RÉSERVATION ET LE NUMÉRO DE L'EMPLACEMENT VOUS SERA ADRESSÉ AU PLUS TARD 1 JOUR AVANT LA MANIFESTATION.**
- Les stands de boissons, de restaurations, de pâtisseries et de friandises sont exclus car réservés à l'association organisatrice (Harmonie de Bischoffsheim).
- Nous ne vous garantissons pas la possibilité de pouvoir garer votre véhicule derrière votre stand, ou de pouvoir y placer votre/vos tente(s) ou tout autre accessoire de vente.
- La vente d'animaux est strictement prohibée.
- La vente d'armes blanches à percussion ou non mouchetées est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- **LA MISE EN PLACE DES EXPOSANTS S'EFFECTUE DE 5H00 À 8H00.**
Les emplacements non occupés ne sont pas redistribués.
Les personnes qui se présentent le matin sans réservation ou reçu ne bénéficient d'aucun emplacement.
- **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard pour 18 heures.**
Les déchets et objets quelconques sont à débarrasser obligatoirement sous peine d'exclusion des prochaines éditions !
La responsabilité civile des exposants est engagée pour tous dégâts ou accidents provoqués de leurs parts.

En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Bischoffsheim sera seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent. Ce règlement a été déposé à la Mairie de Bischoffsheim et à la Gendarmerie de Rosheim.

L'HARMONIE DE BISCHOFFSHEIM

organise

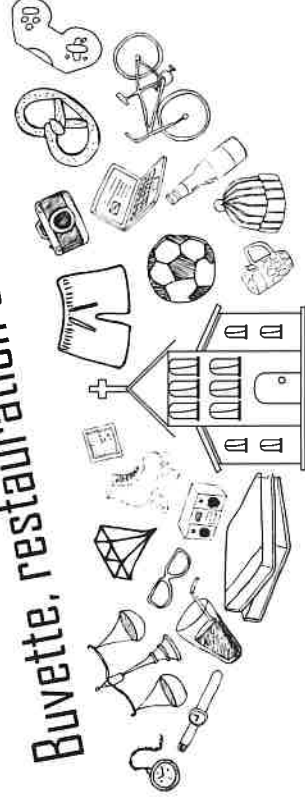
DIMANCHE 6 JUILLET 2025



BISCHOFFSHEIM

27^e MARCHÉ AUX PUCES

Buvette, restauration et animations



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 23 JUIN 2025
LUNDI 9 JUIN 2025 POUR LES HABITANTS DE BISCHOFFSHEIM
(passé cette date, l'emplacement ne pourra plus être garanti)

Renseignements par courriel à bischopuces@gmail.com
ou par téléphone au **03.88.50.21.52**

TALON D'INSCRIPTION «PARTICULIER»

LE TALON ET LE PAIEMENT SONT À ENVOYER À :

Mr SATTTLER SERGE, 2 RUE SAINT-ALPHONSE, 67870 BISCHOFFSHEIM

NOM - Prénom :
Adresse :
Code postal - Localité :
Téléphone : / / / /
Courriel : @
Carte d'identité n° :
délivrée le : / / à :
Véhicule immatriculé n° :

En tant que participant « Particulier », je réserve un emplacement de

- 5 m (15,00 €) 6 m (18,00) 7 m (21,00 €)
- 8 m (24,00 €) 9 m (27,00 €) 10 m (30,00 €) linéaires.

Ci-joint un chèque de €

libellé à l'ordre de « Harmonie de Bischoffsheim ».

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce),
- une non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Je m'engage à respecter le règlement du marché aux puces de Bischoffsheim et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière. Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre, paraphé par le Maire de Bischoffsheim, et mis à disposition des services de police ou de gendarmerie avant, pendant et après la manifestation.

Date : / / 2025 Signature :

Réservé aux
organiseurs
B E

TALON D'INSCRIPTION «PROFESSIONNEL»

LE TALON ET LE PAIEMENT SONT À ENVOYER À :

Mr SATTTLER SERGE, 2 RUE SAINT-ALPHONSE, 67870 BISCHOFFSHEIM

NOM - Prénom :
Adresse :
Code postal - Localité :
Téléphone : / / / /
Courriel : @
Carte d'identité n° :
délivrée le : / / à :
Véhicule immatriculé n° :
Nom de la société :
Adresse :
Code postal - Localité :
Registre du commerce n° :
Délivré le : / / à :
Nature des articles à vendre :

En tant que participant « Professionnel », je réserve un emplacement de

- 5 m (30,00 €) 6 m (36,00 €) 7 m (42,00 €)
- 8 m (48,00 €) 9 m (54,00 €) 10 m (60,00 €) linéaires.

Ci-joint un chèque de €

libellé à l'ordre de « Harmonie de Bischoffsheim ».

Je m'engage à respecter le règlement du marché aux puces de Bischoffsheim et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière. Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre, paraphé par le Maire de Bischoffsheim, et mis à disposition des services de police ou de gendarmerie avant, pendant et après la manifestation.

Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de Commerce,
- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal).

Date : / / 2025 Signature :

Réservé aux
organiseurs
B E